

ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL 2025-2026-2027



L'exercice financier 2024 correspond à la troisième année de votre rôle triennal d'évaluation foncière. La *Loi sur la fiscalité municipale* nous oblige de procéder à la confection d'un nouveau rôle équilibré pour 2025-2026-2027.

Le travail de l'évaluateur agréé, JP Cadrin et associés, sera de rééquilibrer les valeurs inscrites au rôle d'évaluation dans le but d'amoinrir les écarts que le marché immobilier a produits entre les différents secteurs de la municipalité et/ou les différentes catégories d'immeubles.

Voici le résultat de la proportion médiane des 3 dernières années :

2022	Rôle reconduit	1 ^{ère} année	Médiane	94 %
2023	Rôle	2 ^e année	Médiane	76 %
2024	Rôle	3 ^e année	Médiane	58 %